



## Grandes cultures : vers un programme phyto économe en intrant

R011/2025/276

### Objectifs de la formation

Observer les cultures en période végétative afin d'évaluer l'efficacité des itinéraires techniques et pratiques agronomiques  
Envisager des actions correctives  
Analyser et de comprendre les résultats des observations de terrain  
Anticiper la gestion de la culture du colza et de faire le comparatif avec les méthodes alternatives

### Contenu

Evaluer de l'état sanitaire des cultures ou travaux sur échantillon apportés par les participants. Décrire les itinéraires techniques et méthodes alternatives employées  
Faire le bilan de la protection mise en place.

Décrire les actions/pratiques correctives potentielles à mettre en place.

Présenter des résultats d'essais SC2 et comparaison avec les méthodes alternatives "0 pesticides" :

- Les leviers pour résoudre le problème des altises (insecte ravageur) :
- Gestion du désherbage
- Exemples concrets.

Travailler sur le cas individuel en groupe : plan

Faire un bilan du stage et perspective pour le groupe

### Méthodes pédagogiques /Moyens matériels et outils

A partir de visites de parcelles - mise en situation d'observation des participants

Travail en 3 ou 4 sous-groupes avec une fiche de notation

*NB : Selon la météo, le travail se fera en, salle à partir d'échantillons apportés par les participants : travail en sous-groupe avec la fiche de notation.*

Échange interactifs ea sein du groupe et avec l'intervenant.

Exposé de l'intervenant et échanges interactifs avec les membres du groupe.

Des phases de travail en sous-groupe avec la fiche guide,

Tour de table. Vidéoprojection d'un power point qui sera envoyé par mail en pdf. Un paper board.

### Méthode d'évaluation

Quizz en fin de stage.

Bilan satisfaction.

Débriefing.

### Renseignements

Sabine LORY, 06 76 61 22 39, [asso.adria@gmail.com](mailto:asso.adria@gmail.com)

V1 - mai 2025

### Infos pratiques

Intervenant : Benoit BON,  
consultant SC2 Grandes  
Cultures, agronome et conseiller  
cultures SC2, spécialiste en  
simplification de travail du sol et  
itinéraires technique économes  
en intrants

Dates : 22 mai 2025

Durée : 08h 00

Horaires : 09h00 / 13h00  
14h00 / 18h00

Lieu : 77760 CHEVRAIN VILLIERS

Date limite d'inscription :  
08 mai 2025

Repas : repas au restaurant

Responsable de formation :

Sabine LORY, gérante d'ADRIA

Public ciblé : Agriculteurs du groupe Paysan  
du Futur

Prérequis : Aucun

Tarifs : 245 € pris en charge par VIVEA selon  
éligibilité (vérifiez votre plafond VIVEA).  
Pour les non éligibles ou non finançables,  
nous consulter

Inscription : Lire les conditions générales de  
formation + remplir le bulletin d'inscription

Personnes en situation de handicap : Les  
personnes en situation de handicap  
peuvent avoir des besoins spécifiques pour  
suivre cet enseignement, n'hésitez pas à  
nous contacter pour en discuter.

❖ **Etape 1 : « Je suis... »**

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance (exigée par le VIVEA) :  
Dénomination (GAEC, EARL,...) :  
Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

- ☐ Je déclare avoir lu les conditions générales et le programme de la formation et y adhère entièrement et sans réserve.

Date :

Signature :

❖ **Etape 3 : « Ma situation est... »**

- Je suis éligible au VIVEA  
Ma formation est donc prise en charge par VIVEA (hors participation des stagiaires) :
  - ☐ Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familiale ou associé
  - ☐ En démarche installation, je joins obligatoirement :
    - Une attestation ORIGINALE produite par un Point Accueil Installation ; original du formulaire d'engagement, copie du PPP et copie d'écran du CPF.
- Je ne suis pas éligible au VIVEA :
  - ☐ Salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise
    - Les organismes suivants sont susceptibles de vous financer (OPCA, FAFSEA, Pôle emploi, CCI, DIF...). Merci de nous contacter pour obtenir un devis ou une facture.
  - ☐ Autre cas
    - Merci de nous contacter pour étudier votre situation
    - Personnes en situation de handicap : Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques pour suivre cet enseignement, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

❖ **Etape 2 : « Je souhaite m'inscrire à la formation suivante... »**

FORMATION : **Grandes cultures : vers un programme phyto économe en intrant R011/2025/276**

Date : 22 mai 2025

❖ **Etape 4 : Je regarde si la formation qui m'intéresse nécessite une participation du stagiaire**

Dans certains cas, il est demandé une participation financière des stagiaires en plus de la prise en charge VIVEA ou des frais d'inscription pour les non éligibles (voir sur la page de présentation de la formation pour le montant). Il vous est donc demandé de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque supplémentaire de ce

❖ **Etape 5 : J'envoie mon bulletin d'inscription :**

- Par courrier : ADRIA 2 Chemin Andrevin 70180 DELAIN
- Par mail : [asso.adria@gmail.com](mailto:asso.adria@gmail.com)

En pensant à joindre :

- Le bulletin d'inscription
- Le document attestant de mon éligibilité VIVEA en cas de PPP (étape 3)
- Le chèque du montant de la participation stagiaire si cela est demandé (étape 4)

Mais également : la fiche de consentement de partage des données



**Accompagnement au Développement, à la Recherche et à l'Innovation en Agriculture**  
2, Chemin Andrevin 70180 DELAIN  
06 76 61 22 39 / 06 34 38 78 34  
asso.adria@gmail.com  
Siret : 813 633 252 00016  
NAD : 43 70 00680 70  
APE : 8559A

## Le service de remplacement

La participation à des formations professionnelles vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Conditions d'accès :

Il suffit d'être adhérent au service de remplacement et d'être remplacé-e dans les 3 mois qui suivent l'absence. Il est nécessaire de conserver une attestation de présence à la formation.

Où se renseigner ?

Contactez votre antenne locale :  
Site :  
[www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)



Avec le soutien financier de :



## Conditions générales

### **1. Objet**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles SC ADRIA (« l'organisme de formation ») propose la vente de ses formations à ses clients (« le Client »).

### **2. Acceptation des CGV**

Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le Client.

### **3. Formations**

Les formations proposées sont celles qui figurent sur le site internet de l'entreprise ou celles élaborées suite à la demande. Les descriptions sont les plus fidèles possibles mais peuvent être sujettes à des ajustements en fonction des évolutions pédagogiques.

### **4. Tarifs**

Les prix sont indiqués en euros, l'entreprise fait l'objet d'une exonération de TVA. Le prix de la formation est imputé sur le crédit vivéa de chaque exploitant agricole pour l'année en cours. L'organisme de formation se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les formations seront facturées sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de l'inscription.

### **5. Inscription**

Le Client s'inscrit mail, téléphone ou sms ou par tout autre moyen. Néanmoins, l'inscription ne devient définitive qu'après confirmation par l'organisme de formation et signature par le client du contrat de formation, envoyé par mail.

### **6. Paiement**

Pour les cotisants MSA, le paiement est réalisé automatiquement en donnant son consentement électronique à la formation. Cette opération s'effectue en cliquant sur le lien envoyé par vivéa avant la formation.

Pour les autres statuts, le paiement est exigible immédiatement à l'inscription. Il peut s'effectuer par carte bancaire, virement, ou tout autre moyen prévu par l'organisme de formation.

### **7. Modalités d'accès aux formations**

Les formations sont dispensées en présentiel et en FMD (formation mixte distanciel). Le lieu et les horaires de formation seront communiqués au Client avant le début de la formation.

### **8. Droit de rétractation**

Le Client dispose d'un délai de 14 jour calendaires à compter de son inscription pour exercer son droit de rétractation. Si la formation a débuté avant l'expiration de ce délai, le client signe un document intitulé « Renonciation au droit de rétractation » envoyé par l'organisme de formation.

### **9. Responsabilité et Engagements**

L'organisme de formation s'engage à fournir une formation conforme aux standards de qualité. Toute réclamation doit être adressée dans un délai raisonnable après la participation à la formation.

### **10. Données personnelles**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des inscriptions et respectent la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles.

### **11. Litiges**

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité, auprès du médiateur des entreprises. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège social de l'organisme de formation.

### **12. Contact**

Pour toute demande d'information, renseignements techniques, traitements des données personnelles Règlement Général de Protection des Données (RGPD Européen) et pour exprimer vos droits, vous pouvez nous contacter par téléphone au **0676612239** ou par mail [asso.adria@gmail.com](mailto:asso.adria@gmail.com)